



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

**« La concertation pour faciliter l'accès
des jeunes au parc social »
« Yann LERICHE »**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

<p style="text-align: center;">Prévenir les ruptures Numéro du projet AP2_007</p>
<p style="text-align: center;">Sécuriser l'accès au logement des jeunes</p>
<p>Titre : Concertation pour faciliter l'accès des jeunes au parc social</p>
<p>Objectifs initiaux : Faciliter l'accès des jeunes en insertion professionnelle dans le parc social.</p>
<p>Public(s) cible(s) : 18/30 ans en insertion professionnelle souhaitant prendre leur autonomie.</p>
<p>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : Développement d'une « pré-commission » avec les partenaires logement, dans le but de mettre en lien l'insertion professionnelle des jeunes et leur accès à un logement social.</p>
<p>Territoire(s) d'expérimentation : Tourcoing – Vallée de la Lys (Région Nord-Pas de Calais)</p>
<p>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Le dispositif permet une concentration en un même lieu des partenaires logement du territoire et apporte un nombre de solutions plus important tout en diversifiant l'offre et en renforçant l'accompagnement des jeunes.</p>
<p>Partenaires techniques opérationnels : Des bailleurs sociaux : LMH, Vilogia, PACT Métropole Nord, Notre Logis et Partenord, Des services logements de 2 villes : Tourcoing et Halluin, Des structures d'hébergements intermédiaires : CHR, FJT, Résidence sociale, Des associations : GRAAL</p>
<p>Partenaires financiers (avec montants): L'expérimentation a essentiellement reposé sur le financement du FEJ. D'autres financeurs interviennent pour le fonctionnement global du service logement, tels que le Conseil Général du Nord, Lille Métropole et des acteurs d' « Action logement » (GIC et Vilogia).</p>
<p>Durée de l'expérimentation : (1) Durée initiale : 36 mois (Janvier 2010 à Décembre 2012) (2) Durée effective : 36 mois (Janvier 2010 à Décembre 2012)</p>
<p style="text-align: center;">Yann LERICHE</p>
<p>Nom de la structure : Mission Locale de Tourcoing – Vallée de la Lys / Type de structure : Association Loi 1901</p>
<p style="text-align: center;">Binh DÔ-COULOT</p>
<p>Nom de la structure : COPAS, conseil en pratiques et analyses sociales Type de structure : Entreprise privée</p>



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Sommaire (ajouter les numéros de pages correspondantes)

Introduction

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

- comment mieux fluidifier le parcours résidentiel des jeunes ?
- comment mieux faire travailler ensemble les différents acteurs territoriaux du logement ?
- comment mieux articuler et rendre plus réactif l'accompagnement logement pour les jeunes les plus fragiles ?
- comment diversifier notre offre de services ?
- comment mieux mobiliser le parc privé ?

L'ambition de ce projet est bel et bien de tenter de rendre convergentes toutes les actions sur le territoire afin de favoriser la prise d'autonomie des jeunes.

De par son action depuis 2004 ans, le service logement de la Mission Locale a pris une place importante sur le territoire de Tourcoing et de la Vallée de la Lys. Cette position centrale lui fait accueillir la grande majorité des jeunes rencontrant des difficultés liées au logement, ceci entraînant un afflux important de nouvelles personnes toujours plus nombreuses.

Cette position centrale crée également des attentes fortes de la part des différents partenaires :

- les villes s'appuient sur notre offre de services pour les aider à endiguer la problématique logement des jeunes
- les bailleurs apprécient notre travail d'accompagnement à la prise d'autonomie des jeunes
- les structures d'hébergement temporaires acceptent la mise en place de partenariat favorisant l'accès de notre public. Pour cela, ils nous demandent de pouvoir les aider à sortir ces jeunes vers un logement autonome lorsqu'ils sont prêts.

Notre action depuis 2004 ans crée donc maintenant de nouveaux besoins et de nouvelles attentes auprès de notre public et de nos partenaires.

La pénurie de logement est évidemment la cause essentielle des difficultés que rencontrent nos jeunes dans leur prise d'autonomie. Néanmoins, il est indispensable que l'ensemble des acteurs du logement des jeunes s'organise afin de mieux répondre à celle-ci et d'en limiter les effets pervers :

- toujours améliorer le lien entre l'insertion professionnelle et l'insertion sociale au sein de la Mission Locale, car c'est en aidant les jeunes à accéder à l'emploi que nous faciliterons leur prise d'autonomie
- continuer à travailler auprès des bailleurs sociaux afin qu'ils acceptent de loger des jeunes pas encore tout à fait stabilisés dans leur insertion professionnelle
- effectuer les bonnes orientations vers les partenaires du logement intermédiaire les plus adaptés
- aider ces structures à sortir ces jeunes, lorsqu'ils sont prêts, vers un logement autonome. Ceci devant permettre de fluidifier le parcours résidentiel des jeunes et de désengorger les listes d'attente dans ces structures
- permettre aux différents acteurs de se parler, de travailler ensemble, dans le respect des missions de chacun
- accompagner le jeune vers le logement privé afin que ce logement corresponde à ses contraintes budgétaires et ainsi éviter des difficultés financières dès leur démarrage
- attirer la vigilance des jeunes sur l'état des logements qu'ils vont visiter
- construire une culture commune entre partenaires qui impulsent une ingénierie de projets sur le territoire

L'enjeu principal est donc bien de :

1. proposer un accompagnement global avec une large offre de propositions, d'orientations et d'outils auprès de notre public, lequel connaît de plus en plus massivement la précarité face à l'emploi.
2. tenter d'apporter des réponses adaptées à leur situation afin que leurs difficultés liées au logement ne soient pas un frein à l'insertion professionnelle.
3. Pouvoir s'appuyer sur leurs réussites professionnelles pour avancer dans leur parcours logement.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé

Le territoire d'action de la Mission Locale de Tourcoing – Vallée de la Lys englobe une population d'environ 190 000 habitants. Parmi cette population, il y a environ 28 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans, correspondant à notre tranche d'âge d'accueil. En 2011, 5276 jeunes (dont 1770 nouvelles inscriptions) ont été suivis par notre structure. Notre public est souvent d'un niveau faible de qualification. Nos jeunes sont souvent dans une situation de précarité devant l'emploi et ne possèdent que de faibles et d'irrégulières ressources.

Généralement, un peu plus de 10% de cet effectif est reçu par le service logement. En fin d'action, ce sont 20% des jeunes reçus à la Mission Locale qui ont bénéficié d'un accompagnement logement. Cette population interpellant le service logement revêt des problématiques diverses devant le logement : désir de prise d'autonomie, rupture familiale, absence de solidarité sociale, arrivée d'un enfant,...

2. Bénéficiaires directs

2.1. Statistiques descriptives

Lors du dépôt du dossier, nous avons affiché 3 niveaux de participation du public à cette action :

- . 600 à 700 jeunes reçus par an reçus par le CLLAJ
- . 120 à 150 jeunes par an en pré-commission logement
- . 80 jeunes relogés par an dans le parc social.

Dans le tableau de l'annexe 1, les chiffres repris sont ceux des jeunes passés en pré-commission.

Nous observons que l'objectif visé sera atteint pour la fin de l'expérimentation. Car pour 2010 et 2011, ce sont une centaine de jeunes qui sont passés en pré-commission par an. Pour 2012, nous avons atteint ce chiffre au milieu de l'année, ce qui nous a conduits à 151 jeunes accompagnés sur cette action sur l'année.

Concernant, la totalité des jeunes accueillis par le CLLAJ, nous avons là dépassé largement les objectifs affichés. En effet, dès 2010, 852 jeunes ont fréquenté notre service, 934 en 2011 et 1017 pour l'année 2012.

Pour les chiffres affichant notre volonté de relogement dans le parc social, ceux-ci tendent à atteindre ceux définis initialement car 63 jeunes ont été logés dans le parc social en 2010, 79 en 2011 et 75 sur l'année 2012.

Le profil des jeunes concernés correspond parfaitement aux objectifs fixés par cette action, à savoir s'adresser prioritairement à des jeunes qui construisent leur parcours d'insertion, en lien avec la Mission Locale et l'ouverture progressive aux 26-30 ans.

		Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans		0
6-10 ans		0
10-16 ans		0
16-18 ans		0
18-25 ans		314
Autres : 26-29 ans		53
Autres : <i>(préciser)</i>		0
Situation		
Elèves en pré-élémentaire		0
Elèves en élémentaire		0
Collégiens		0
Lycéens en LEGT		0
Lycéens en lycée professionnel		0
Jeunes apprentis en CFA		42
Étudiants du supérieur		0
Demandeurs d'emploi		182
Actifs occupés		143
Autres : <i>(préciser)</i>		0
Autres : <i>(préciser)</i>		0
Niveau de formation		
Infra V		125
Niveau V		136
Niveau IV		54
Niveau III		46
Niveau III		6
Niveau I		0
Sexe		
Filles		196
Garçons		171
2. Adultes		
Qualité		
Parents		0
Enseignants		0
Conseillers d'orientation-psychologues		0
Conseillers principaux d'éducation		0
Conseillers d'insertion professionnelle		0
Animateurs		0
Éducateurs spécialisés		0
Autres : Acteurs du logement		26
Autres : <i>(préciser)</i>		0

2.2. Analyse qualitative

Les chiffres précédents nous montrent que nous avons atteint quantitativement les objectifs escomptés. De plus, la typologie des jeunes accompagnés correspond parfaitement au public-cible de l'action, à savoir les jeunes en démarches d'insertion professionnelle. En effet, notre objectif était bien de donner un coup de pouce aux jeunes rencontrant des

difficultés d'accès. Les chiffres présentés dans l'annexe 1 confirment ces résultats. L'action s'est adressée prioritairement aux jeunes en contrat aidé, en alternance, en intérim, en temps partiel, ... Situations professionnelles qui suscitent souvent l'inquiétude des bailleurs.

Ces résultats se vérifient auprès des jeunes présentés aux bailleurs mais également dans les situations accédant au logement. Le travail de sécurisation des parcours et d'information des bailleurs sur les mesures d'accompagnement professionnel ont porté efficacement leurs fruits.

3. Bénéficiaires indirects

Cette action a connu un rayonnement exceptionnel de par la diversité des acteurs engagés : bailleurs sociaux, collectivités locales, structures d'hébergement intermédiaires, associations, ...

Ces mêmes acteurs ont, grâce à cette action, pu mieux appréhender le public jeune et ses spécificités. Leur niveau de connaissance sur les dispositifs d'insertion a connu aussi un fort développement ce qui a cassé le « mythe » du CDI à tout prix. En effet, les partenaires, mieux informés sur les différents types de contrat, ouvrent aujourd'hui plus facilement leurs portes à des jeunes n'ayant pas forcément signé un contrat à durée indéterminée.

Les conseillers de la Mission Locale ont eux, bénéficié d'un nouvel outil plus complet pour la construction du parcours des jeunes. A travers la pré-commission et la possibilité d'y placer un jeune, le conseiller a désormais une vision bien meilleure sur l'évolution de sa situation et sur ses perspectives d'avenir.

Tous les acteurs de ce projet commun peuvent être considérés comme bénéficiaires indirects de l'action qui a amené une synergie importante entre partenaires, conseillers et jeunes. Il existe ainsi une forte inter-compréhension entre tous les partis investis dans le projet ce qui facilite d'une manière significative l'efficacité des services proposés.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Quatre actions principales ont été menées durant les trois années écoulées et continuent, aujourd'hui encore, à mobiliser le CLLAJ et ses partenaires autour d'objectifs communs.

Premièrement, l'action d'élargissement du public a connu une franche réussite. En effet, l'un des objectifs initiaux de ce projet était de permettre l'accès aux services du CLLAJ à un plus grand nombre de jeunes.

Pour cela, quatre solutions ont été apportées :

- Une couverture géographique plus importante sur le territoire de la Vallée de la Lys notamment grâce à une communication accrue sur ce secteur. Cet axe a connu un succès

mitigé car sur les deux permanences décentralisées, une seule est encore en fonctionnement, celle de Comines a dû être abandonnée par défaut de public. La nouvelle organisation de la Mission Locale déployant différemment les modalités d'accueil permet depuis le 1^{er} janvier 2013 la mise en place de trois nouvelles permanences « logement » mensuelles sur la Vallée de la Lys.

- Une tranche d'âge élargie avec l'ouverture du service aux 26-29 ans qui ne sont pas épargnés par les difficultés liées au logement. L'âge classique de la Mission Locale s'arrêtant à 25 ans, nous informons progressivement nos partenaires de notre possibilités d'accueil des 26-30. Sur les 3 années d'expérimentation, cette tranche d'âge progresse régulièrement tout en restant marginale (8% de l'effectif global). En revanche, les 26-30 sont surreprésentés dans les passages en pré-commission logement car ils représentent plus de 16% des demandes traitées.

- L'acceptation dans le dispositif de jeunes n'étant pas inscrit à la Mission Locale et d'étudiants, tous deux en lien avec les partenaires, a aussi renforcé cette dynamique d'ouverture de nos services à un public plus important. En effet, la volonté de construire un « guichet unique » sur le logement des jeunes ouvert à tous nous oblige à accueillir des jeunes ne correspondant pas au public classique mission locale. Pour cela, nous nous sommes dirigés vers des partenaires en contact avec d'autres segments de la jeunesse : antenne Crous de la Ville, services jeunesse, centre d'apprentissage, ...

- Enfin, une fois par an, a été organisé un forum logement en partenariat avec les acteurs logement du territoire qui a regroupé plusieurs centaines de jeunes. Ils ont pu se renseigner sur les différentes offres disponibles concernant les logements, et obtenir des conseils sur l'entrée dans un d'entre eux et sur les différentes responsabilités que cela implique et sur les différents droits et aides dont ils pourraient bénéficier. Cette manifestation bénéficiant d'une communication importante et d'un retentissement médiatique nous a permis d'approcher des jeunes ne fréquentant pas la Mission Locale.

La deuxième action mise en place à travers ce projet est l'intégration à la pré-commission des nombreux partenaires du CLLAJ qui permet un renforcement dans le suivi et l'accompagnement du public, une meilleure visibilité des partenaires sur l'action de notre service et une offre croissante des solutions apportées par notre structure. Cette pré-commission consiste en une concertation autour de la situation d'un jeune dans le but de lui attribuer un logement adapté à ses besoins et en accord avec ses moyens et son projet de vie.

Cet élargissement permet de mieux travailler la finalité du parcours résidentiel et concerne :

- 2 résidences sociales
- 1 FJT (qui s'est implanté sur le secteur)
- 1 centre maternel
- 1 bailleur social

Cet élargissement a permis que la Pré-commission ne soit pas le seul outil de la Mission Locale mais qu'elle devienne un outil partagé à l'ensemble des acteurs ayant des jeunes en

attente d'un logement dans le parc social. La volonté était également de travailler sur la fluidité des parcours résidentiels en permettant à un jeune en structure d'hébergement mais n'ayant plus rien à y faire d'accéder au parc social.

Ensuite, ont vu le jour durant cette période de trois ans, les ateliers logements. Ces ateliers sont le fruit d'un partenariat avec le GRAAL. Chaque semaine, le jeudi après-midi, peut être reçu tout jeune recherchant un logement dans le parc privé. Il est accueilli par un conseiller logement du CLLAJ et par un animateur du GRAAL à notre Cyber-Base.

Lors de l'Atelier Recherche Logement, le jeune peut bénéficier :

- D'une information générale sur la recherche de logement,
- De conseils sur la visite de logement,
- D'informations sur les aides et les dispositifs,
- D'accompagnement à la recherche sur les journaux, les sites internet,
- De téléphones pour joindre directement les propriétaires.

Cette offre s'intègre dans une optique d'élargissement du public visé et des solutions proposées.

Cet atelier a notamment bénéficié aux jeunes dans l'attente d'un logement dans le parc social, mais qui, découragés par l'attente, ont préféré se tourner vers une recherche dans le parc privé. Cette recherche, si elle se fait de manière précipitée, peut amener le jeune à accepter des logements trop chers ou à la limite de l'indécence. L'atelier était là pour conseiller et accompagner le jeune et ainsi limiter les risques.

Pour terminer, et selon les objectifs qui avaient été fixés aux origines du projet, la création de logements tremplins en partenariat avec le PACT a pris forme dans les temps de l'expérimentation.

Après avoir fait le constat que de nombreux jeunes en démarches d'insertion professionnelle bénéficiaient de ressources trop précaires pour signer un bail d'un logement autonome, l'idée d'une résidence adaptée a vu le jour pour répondre aux objectifs suivant :

- Permettre l'accès à un hébergement à des jeunes aux revenus précaires,
- Mise en place de « logement-tremplin » le temps de stabiliser la situation du jeune,
- Outiller la pré-commission pour étoffer notre offre de services,
- Travailler dans un même temps l'insertion par le logement et l'insertion professionnelle par un double accompagnement PACT/Mission Locale,
- Profiter de cette période d'hébergement transitoire pour travailler le relogement dans le parc social et le parcours d'insertion professionnelle. L'idée du double accompagnement (insertion/logement) est au cœur de ce dispositif innovant.

Cette initiative rentre donc parfaitement dans l'optique du projet et concrétise l'élargissement de l'offre à un plus grand public et un appui de plus en plus important des partenaires.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Vilogia, LMH, Notre Logis, Partenord	Bailleurs sociaux	Participation à la « pré-commission logement »
Les communes de notre territoire	Service logement	Partenariat étroit avec leur service logement respectif. Aide au repérage des situations Participation à la réflexion sur les actions à mener
FJT Arcadis, l'Accueil Fraternel Roubaisien, La Résidence Sociale les Oliviers, Relais Soleil, Maison maternelle « La Maisonnée », La Résidence du Tilleul, ...	Structures d'hébergement temporaire	Acceptent de recevoir le public orienté par le service logement Co-suivi du jeune une fois logé si nécessaire Participation à la pré-commission logement afin de faciliter l'accès des jeunes au parc social
GRAAL	Opérateur FSL	Mise en place d'Ateliers de recherche de logements Participation à la pré-commission en tant qu'opérateur FSL

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	32.87%
Cofinancements extérieurs à la structure	55.65%
Autofinancement	11.48%

C. Pilotage de l'expérimentation

Le comité de pilotage stratégique se réunit une fois par an, c'est l'occasion de présenter le rapport d'activités et ces analyses. Les perspectives pour l'année à venir sont validées au sein de cette instance.

Le comité de pilotage technique est assuré par la pré-commission, tous les mois.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Modélisation du dispositif expérimenté

Le dispositif expérimenté part du constat du difficile accès des jeunes en insertion professionnelle au parc social. Pour pallier cette difficulté, le choix de la concertation a été effectué. Il nous est apparu que cette difficulté était plus le fruit d'une méconnaissance et d'une méfiance que d'une réelle mauvaise volonté. Cette action a donc voulu travailler au bénéfice de l'inter-compréhension des acteurs, de l'amélioration du niveau de connaissances des acteurs logement sur les dispositifs d'insertion, sur l'articulation de nos offres de services pour la construction de parcours sécurisé.

Le dispositif est incarné par une réunion mensuelle de l'ensemble des acteurs. Cette réunion permet de faire le point sur les demandes des jeunes en attente d'un logement dans le parc social. Au cours de cette rencontre, nous faisons le point :

- sur la complétude administrative de la demande de logement,
- sur les démarches engagées et nécessaires (rencontres avec le bailleur, avec le service logement de la ville, dossier FSL, ...)
- sur l'évolution des démarches d'insertion professionnelles,
- sur l'éventuelle nécessité d'une mise en place d'un accompagnement,
- sur l'évolution de la procédure d'attribution de logement.

Ces rencontres permettent également l'échange régulier d'informations sur l'actualité de nos réseaux. Des thèmes très larges ont ainsi pu être abordés comme le formulaire unique de demande de logement, la mise en place du SIAO, le fonctionnement de la DALO, mais également la présentation de dispositifs d'insertion professionnelle (emploi d'avenir, contrats aidés, contrats en alternance, ...)

Enfin, ces rencontres, par l'étude de certains dossiers complexes, incitent les partenaires à la réflexion sur la mise en place de dispositifs innovants et sur l'amélioration de notre offre de service.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Le public visé a été clairement affiché, il s'agit des jeunes âgés entre 18 et 30 ans en démarche d'insertion professionnelle. Il s'agit d'un public large mais qui, pour autant, exclut certaines catégories de jeunes, ceux notamment qui refusent de s'inscrire dans un parcours d'insertion. Il s'est d'ailleurs régulièrement posé le problème de la situation des jeunes mères isolées.

D'autre part, une vigilance est indispensable pour que cette action ne bénéficie pas aux jeunes ayant moins besoin d'un « coup de pouce ». En effet, un jeune en CDI temps plein travaillant auprès d'un employeur cotisant à « Action Logement » rencontrera moins de difficultés à accéder à un logement social. Sur ce point, il ne faut pas que la rencontre avec les bailleurs permettent à ceux-ci de sélectionner les bons candidats et de laisser les autres de côté.

Ces mises en garde effectuées, nous pouvons globalement nous féliciter du respect du public de départ. Dans l'immense majorité, les jeunes ayant accédé à un logement social sont des jeunes en contrat aidé, en intérim, en alternance, en recherche d'emploi, en formation.

Il y a tout de même un bémol à apporter sur les plus jeunes. En effet, la moyenne d'âge d'utilisation du service logement est de 21 ans alors, que la moyenne d'âge des jeunes ayant accédé à un logement social est de 22 ans. Nous avons d'ailleurs observé que les jeunes qui ont accédé à un logement dans le parc privé sont plus jeunes que ceux qui en ont trouvé un dans le parc social.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif

L'atelier Recherche Logement

Nous pensons que cette action est largement transférable. Une co-animation avec un opérateur FSL semble pertinente car elle peut prendre éventuellement le relais si un accompagnement doit être mis en place. Cet atelier nécessite un matériel informatique, un accès à internet et des téléphones. La création d'outils d'animation est aussi importante.

Nous avons longtemps tâtonné sur les modalités d'accueil du public fréquentant l'Atelier. Cet accueil doit-il se faire sur rendez-vous ? au flux ? en adhésion libre ? sur prescription ? L'objectif de départ était d'être le plus souple possible afin de permettre à un maximum de jeunes d'utiliser l'atelier. Nous nous sommes aperçus que cette souplesse desservait notre

objectif et nous sommes revenus à un fonctionnement plus classique sur prise de rendez-vous et de prescription des partenaires.

La présence géographique

Sur notre territoire, l'élargissement géographique de notre action semblait pertinente alors plusieurs communes sont éloignées de la ville-centre. Afin de s'assurer de la réussite de permanences décentralisées, il faut impérativement informer et associer le partenariat local (Villes, Conseil Général, services jeunesse, centres sociaux).

Logement tremplin

Cette action menée avec le PACT Métropole Nord est le fruit du travail mené conjointement depuis de nombreuses années. L'observation mutuelle d'un manque de réponses pour un public précarisé nous a incités à rechercher ensemble des solutions. Notre action décrite plus haut voulait mettre en avant la pertinence du double accompagnement, insertion professionnelle et logement. Pour la transférabilité de cette action, c'est cette idée force qui nous semble pertinente au-delà de l'outil d'hébergement qui a été conçu et imaginé. L'accès au logement étant déterminé, à plus forte raison pour le public jeune, à l'insertion professionnelle, la nécessité de travailler dans le même temps sur ces 2 problématiques nous semblent déterminantes.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

La modélisation de ce dispositif est donc de donner les moyens d'une concertation. Préalablement, une impulsion politique semble indispensable pour mobiliser au démarrage l'ensemble des acteurs. En effet, les bailleurs sociaux, débordés par les demandes, peuvent mal percevoir au départ l'opportunité de travailler spécifiquement sur ce public. D'autre part, le CLLAJ étant porté par la Mission Locale, la pertinence de la Mission Locale n'est pas forcément d'emblée reconnue par les acteurs logement. Si cette impulsion politique est indispensable, elle peut par la suite s'effacer devant l'utilité prouvée du partenariat.

Cette action nécessite un lien permanent avec l'ensemble des personnes concernées : les jeunes en l'attente d'un logement ont besoin au grand minimum d'un contact mensuel, il en va de même pour les partenaires engagés dans l'action. Des tableaux de bord doivent être mis en place permettant la lisibilité des parcours d'insertion du jeune et de son dossier logement.

Enfin, chaque année, un bilan approfondi est présenté à l'ensemble des acteurs. Ce bilan permet de faire un point sur l'avancée de l'action et de se fixer les points de vigilance.

4. Impacts sur la structure

En quelques années, la Mission Locale de Tourcoing-Vallée de la Lys est passée du statut « d'étrangère au monde du logement » à l'acteur incontournable du logement des jeunes sur le territoire. Sur le territoire, mais également à l'échelle métropolitaine où notre action a été citée comme exemplaire et reprise dans le PLH pour l'ensemble de la Métropole. De plus, nous sommes régulièrement sollicités pour faire de notre expérience (auprès de belges

frontaliers dans le cadre d'une action INTERREG, auprès des services de l'Etat, de la Communauté urbaine d'Arras, ...)

En tant que Mission Locale, cette action auprès du logement a conforté la prise du jeune dans sa globalité. Le développement d'une offre de services logement a indéniablement permis de lever des freins à l'insertion professionnelle des jeunes.

Conclusion

Avec l'année 2012 se termine l'expérimentation que nous avons menée autour de la pré-commission logement. Au-delà du financement d'un poste durant trois années, cette collaboration avec le fonds d'expérimentation jeunesse nous a apporté beaucoup d'effets positifs. Tout d'abord, grâce à ce partenariat, notre action a bénéficié d'un rayonnement important et il nous a été demandé à plusieurs reprises de présenter notre action, estimée comme exemplaire, à d'autres territoires, d'autres acteurs. De plus, la dimension « projet » a permis de fédérer, d'unir les acteurs de celui-ci autour d'objectifs communs. Nous pouvons nous féliciter de l'engagement de tous permettant des résultats probants. Enfin, l'évaluation rendue obligatoire par le FEJ, réalisée par le COPAS nous a réellement apporté une plus-value. Le COPAS nous a rappelé de manière permanente nos objectifs et nos attentes de départ, nous a invités à prendre du recul sur notre action afin de mieux adapter notre organisation et notre offre de service. La démarche d'évaluation nous a apporté des outils de mesure fiables et efficaces pour évaluer l'impact de notre action.

Avec la fin de cette période d'expérimentation, il nous faut continuer à faire vivre toutes ces dimensions qui nous ont apporté une réelle dynamique. Il nous faudra également rechercher et trouver de nouveaux partenaires financiers.

Exigences d'autant plus grande que le public continu à venir nombreux et l'année 2012 a connu une nouvelle augmentation de notre activité de 8 % portant à 1017 le nombre de jeunes accueillis. Cette fréquentation toujours en hausse depuis huit ans, est le signe de la confiance portée par le public, de la reconnaissance par nos partenaires et surtout de l'expression forte d'un réel besoin de notre public.

Pour continuer à servir ce dernier, et parce que nous avons conscience de la nécessité de notre action, nous mettrons tout notre dynamisme en œuvre pour relever les défis qui nous attendent.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**
- **Tableau 4 sur l'exécution financière**

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

